

FICHE D'INSCRIPTION TENNIS

PUJOLS SUR CIRON

Password :

Nom : **Sexe:**

Prénom :

E-mail :

Adresse :
(80 car. max.)

CP : **Ville :**

Téléphone(s): **Né en :**

Catégorie : **Classement :** **Licence:**

Ci-dessus les renseignements nécessaires à votre inscription :

- Le Mot de Passe (Password) sera initialisé à la valeur : 1190. Dès la première utilisation il vous appartiendra de le changer.
- La Catégorie est déduite de votre année de naissance (ne pas renseigner)
- Votre Classement permet à l'ordinateur de trouver des partenaires de même force.
- La Licence (numéro indiqué ici et photocopie du document) permet au Club de Pujols de savoir que vous avez une assurance spécifique. Si vous n'êtes pas licencié de la Fédération de Tennis vous devrez joindre à votre fiche d'inscription une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité.

Adhésion au Club Loisirs, Détente, Amitié.

Trois formules sont à votre disposition :

- Individuelle annuelle, la cotisation est fixée à 20 euros pour l'année 2010. Cette formule est strictement nominative, et ne peut être déléguée. Un adhérent = un badge = une responsabilité individuelle.
- Familiale annuelle, la cotisation est fixée à 30 euros pour l'année 2010. Vous remplissez deux fiches d'inscription. Une famille = un badge = une responsabilité collective.
- Individuelle hebdomadaire, la cotisation est fixée à 10 euros pour l'année 2010. Cette formule pour vacanciers cède la place à une individuelle annuelle si vous restez plus de huit jours.

(voir au dos)

Règlement :

1. L'adhésion engage l'Adhérent signataire, il s'engage à respecter le règlement
2. La cotisation donne droit à utiliser le court pour la pratique exclusive du tennis.
3. Lors du règlement de sa cotisation l'Adhérent reçoit :
 - a. un code « Identifiant » et un « mot de passe » pour lui permettre de réserver la plage horaire par Internet sur www.ballejaune.fr
 - b. un badge permettant d'entrer sur le court fermé par digicode.
4. L'Adhérent peut utiliser le court lorsqu'il est libre. Il doit se retirer si celui-ci est réservé.
5. L'Adhérent émargera le registre installé à l'intérieur du court à chaque utilisation.
6. L'Adhérent peut utiliser le court avec la ou les personnes de son choix. Si elle ne sont pas adhérentes, elles sont considérées comme invitées.
7. L'Adhérent est responsable des dommages causés aux installations de son fait ou de celui de ses invités.
8. L'Adhérent est seul responsable des dommages causés à ses invités à l'intérieur et comme à l'extérieur du court.
9. L'Adhérent s'interdit toute procédure de quelque nature quelle soit, pour quelque sujet que ce soit à l'encontre de l'Association.
10. L'Adhérent veillera à laisser le court en parfait état de propreté. S'il constate la présence de débris, de salissures ou de détériorations diverses, il doit en informer l'Association sans délai.

Tel : 05.56.76.61.98

Mel : cloda.pujols@laposte.net

11. Cet équipement étant un bien commun, il est placé sous la sauvegarde des Adhérents.

Après avoir:

- rempli la fiche d'inscription située au recto (une par membre identifié dans une famille) ;
- joint la preuve de l'assurance soit sous forme de licence FFT soit sous forme de Responsabilité Civile ;
- joint le chèque correspondant à l'adhésion souhaitée ;
- lu le présent règlement ;
- accepte et signe.

Fait à Pujols le